



République Française  
Département : VOSGES  
Arrondissement : Épinal  
ESSEGNEY - Commune

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_018\_2025

Arrêté temporaire de circulation INEO

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant que des travaux d'enfouissement de réseaux secs doivent être réalisés "**Route de Charmes**" par l'entreprise **INEO RESEAUX NORD EST** dont le siège est ZAD Chanteheux - rue Bernard Palissy - BP91 - 54304 LUNEVILLE.

**ARRETE**

**Article 1** – Autorise l'entreprise INEO RESEAUX NORD EST à intervenir pour des travaux d'enfouissement de réseaux secs et à occuper le domaine public.

**Article 2** – Des prescriptions sont mises en place comme suit :

- La circulation se fera par rétrécissement de chaussée,
- Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier,
- La circulation sera alternée par feux tricolore,
- La vitesse sera limitée à 30km/h

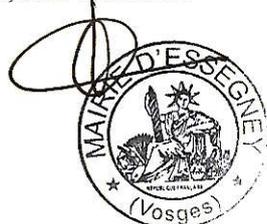
La circulation devra être possible sur une voie au minimum pendant toute la durée de l'autorisation. Un accès secours devra être dans tous les cas préservé.

**Article 3** – Les présentes dispositions seront applicables à compter du 28 avril 2025 pour une durée d'un mois. Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

**Article 4** – Copie du présent arrêté sera transmise à L'entreprise dévoiement de réseaux, Ut-centre, La Communauté d'agglomération d'Épinal, M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U et M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, Éric JACOTÉ



Fait à ESSEGNEY, le 15 avril 2025

AR\_018\_2025